

De *J. W. Dawson*, C.M.G. F.R.S., président, et autres, de la Société Royale du *Canada*; demandant un acte d'incorporation, et aussi qu'ils soient dispensés de donner les avis d'usage.

De la Société Royale du *Canada*; demandant que les ouvrages scientifiques soient admis sans payer de droit.

De *James W. Barber*, surintendant-général de la compagnie du chemin de fer et des mines de *Peterborough* et *Marmora*; demandant que le bill à l'effet de constituer une cour de commissaires de chemins de fer, ne devienne pas loi.

De la corporation du comté de *Hastings*; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de constituer une cour de commissaires de chemins de fer.

De la compagnie du chemin de fer le *Grand Oriental*; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation.

De *A. Keith* et fils, et autres, marchands et citoyens de la cité d'*Halifax*; demandant que la bière, le porter, le lager beer, le cidre et les vins légers, contenant moins que douze par cent d'alcool, ne tombe pas sous l'effet de la loi de l'Acte de Tempérance 1878, et de ses amendements, et que le dit acte soit amendé à cet effet.

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*; demandant qu'il soit passé un acte autorisant ses directeurs à augmenter son capital social et ratifiant le louage de certaines voies ferrées fait par la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*, et pour d'autres objets.

L'honorable *M. Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 2 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer *Ontario* et *Québec*, demandant qu'il soit passé un Acte qui amende son acte constitutif;

De *John J. McDonald* et autres, du *Canada*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du télégraphe de l'Atlantique-Pacifique et de la rivière la *Paix*."

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre :

Une copie du contrat pour la fourniture de 30,000 traverses en épinette rouge 8 x 7 et 6 à 25 cents la pièce, par *C. N. Black*. No du contrat, 6,924, et 98e pour le chemin de fer canadien du *Pacifique*.